



Communiqué de presse

Montrouge, le 23 février 2017

Crédit Agricole propose une nouvelle solution d'investissement **CA Indicia Euro (Février 2017)**

- Produit émis par Amundi Finance Emissions et garanti à l'échéance par Crédit Agricole S.A. -

Crédit Agricole lance un nouveau placement à destination des particuliers, éligible au compte-titres et à l'assurance vie : **CA Indicia Euro (Février 2017)**. D'une durée de 5 ans (en cas de remboursement anticipé) ou de 10 ans, ce produit financier (émis par Amundi Finance Emissions) offre une solution d'investissement en partie liée à l'évolution des actions de la zone euro avec une protection du Capital¹ à l'échéance.

La durée et la performance potentielle de **CA Indicia Euro (Février 2017)** dépendent de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 ®(dividendes non réinvestis). Regroupant 50 des principales sociétés de la zone euro, l'Euro Stoxx 50® permet ainsi de bénéficier d'une diversification géographique et sectorielle : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

Quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 ®, le Capital de **CA Indicia Euro (Février 2017)** est protégé¹ au terme des 10 ans (hors défaut de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.), même en cas de forte baisse de l'Indice ; ou à 5 ans en cas de remboursement anticipé.

Le placement fonctionne de la façon suivante :

A 5 ans (le 25 avril 2022) : on calcule la Performance de l'Indice Euro Stoxx 50 ® (performance date à date entre sa Valeur Initiale et sa Valeur à 5 ans)

- Si l'indice Euro Stoxx 50 ® a progressé de **20 % ou plus**, **CA Indicia Euro (Février 2017)** offre le Capital majoré d'un gain fixe de 20%, soit un taux de rendement annuel brut de **3,71 %**²
La formule s'arrête automatiquement (remboursement anticipé).
- Si l'indice Euro Stoxx 50 ® n'a pas progressé d'au moins **20 %**, la formule continue jusqu'à l'échéance des 10 ans.

A 10 ans (le 23 avril 2027) : on calcule la Performance moyenne de l'Indice Euro Stoxx 50 ® sur les 5 dernières années du placement (moyenne des 10 performances semestrielles par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice) :

- Si cette Performance Moyenne de l'Indice sur les 5 dernières années est positive : **CA Indicia Euro (Février 2017)** offre le Capital majoré de cette performance². Dans ce cas, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la croissance de l'Indice Euro Stoxx 50 ® ;
- Si cette Performance Moyenne de l'Indice sur les 5 dernières années est négative ou nulle : **CA Indicia Euro (Février 2017)** offre la protection du Capital², soit un taux de rendement annuel brut de 0 %².

Commercialisation du 2 février au 18 avril 2017

(la période de souscription pourra être close par anticipation au gré de l'Emetteur)

¹ CA Indicia Euro (Février 2017) est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur"), et garanti par Crédit Agricole S.A. Sa performance finale sera fonction de la formule décrite dans les Conditions Définitives. En cas de défaut de l'Emetteur, Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance (Capital plus performance). CA Indicia Euro (Février 2017) est soumis au risque de défaut de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 25 avril 2017 et sont calculés hors frais (en compte-titres ou en assurance vie), hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès (en assurance vie) et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie. Le remboursement de la formule est valable au 23 avril 2027 pour les investissements réalisés entre le 2 février 2017 et le 18 avril 2017 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, hors frais (en compte-titres ou en assurance vie), hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès (en assurance vie) et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.

Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 25 avril 2017 et sont calculés hors frais (en compte-titres ou en assurance vie), hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès (en assurance vie) et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.

L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

"Euro Stoxx 50 ®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50 ®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50 ® est un Indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

² Hors défaut de l'Émetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

Caractéristiques de CA Indicia Euro (Février 2017)

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base en date du 05/09/2016 et son/ses supplément(s) approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (le "Prospectus de Base"). Les Conditions Définitives en date du 26/01/2017 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général, est un document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel. Tout investissement doit se faire sur la base des Conditions Définitives du produit et du Prospectus de Base.

Nature juridique	Obligation de droit français
Période de commercialisation	Du 2 février 2017 au 18 avril 2017 La période de souscription en compte-titres ou assurance-vie (sous la forme d'unité de compte) pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com .
Code ISIN	FR0013233087
Émetteur	Amundi Finance Emissions (société du groupe Amundi), société anonyme de droit français - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. http://www.amundi-finance-emissions.com
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A., Société Anonyme au capital de 8 427 872 445 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 - Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416
Agent Placeur	Amundi Finance
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 2 février 2017. Le prix de souscription est maintenu à 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 25 avril 2017.
Date d'échéance	23 avril 2027
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 euros
Cotation	Bourse de Paris
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital* à l'échéance	Remboursement de l'intégralité du Capital
Sous-jacent	Euro Stoxx 50 ® dividendes non réinvestis disponible sur www.stoxx.com (symbole : SX5E)
Description de la formule*	Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 18 avril 2017, l'objectif est de bénéficier, pour chaque Titre détenu : - à 5 ans, le 25 avril 2022, du remboursement du Capital, majoré d'un gain de 20 % si la Valeur 5 Ans de l'Indice est supérieure ou égale à 120 % de la Valeur Initiale de l'Indice. - sinon en l'absence de remboursement anticipé, à 10 ans, le 23 avril 2027, du

	Capital, majoré de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ®. Modalités de calcul des Valeurs de référence de l'Indice et de la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ® : La Valeur Initiale de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50 ® des 27 avril 2017, 28 avril 2017, 02 mai 2017, 03 mai 2017 et 04 mai 2017. La Valeur 5 Ans de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50 ® des 30 mars 2022, 31 mars 2022, 01 avril 2022, 04 avril 2022 et 05 avril 2022. En l'absence de remboursement anticipé, chaque semestre à partir de l'année 5, le niveau de l'Euro Stoxx 50 ® est relevé (cours de clôture 25 octobre 2022, 25 avril 2023, 25 octobre 2023, 25 avril 2024, 25 octobre 2024, 25 avril 2025, 24 octobre 2025, 24 avril 2026, 23 octobre 2026 et 07 avril 2027). À chacune de ces dates, la performance de l'Euro Stoxx 50 ® est calculée par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice. La Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50 ® est égale à la moyenne des 10 performances ainsi retenues. Si cette performance est négative, elle est retenue à 0 % ; sinon la performance est retenue à sa valeur réelle. Les modalités précises de détermination de la Valeur Initiale, de la Valeur 5 Ans, des relevés semestriels et plus généralement du calcul de la formule sont précisées dans les Conditions Définitives de l'émission.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché.
Agent de calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts
Commissions	Des commissions de distribution ont été versées à des tiers (Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1,5 % annuel des titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.
Avertissement	Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Risques" du Prospectus de Base et des Conditions Définitives (tels que définis ci-dessus) des Titres, les principaux risques étant notamment : - Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la protection du Capital* ne s'exerce pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50 ® et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au Capital*. - Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). - Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité de Crédit Agricole S.A et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation de Crédit Agricole S.A., l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital* et/ou de la formule. Par ailleurs, si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de Crédit Agricole S.A., l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital* et de la formule (pour plus de précisions se référer au Prospectus). L'investisseur est informé que l'Emetteur du produit et le Garant font partie du même Groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêt.

* Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 25 avril 2017 et sont calculés hors frais (en compte-titres ou en assurance vie), hors cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès (en assurance vie) et hors fiscalité applicables au compte-titres ou à l'assurance vie.

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. - Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 euros, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par les Caisses régionales de Crédit Agricole, immatriculées auprès de l'ORIAS en qualité de courtiers. Les mentions de courtier en assurance de chaque Caisse sont à disposition du client sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans les agences Crédit Agricole.

L'Euro Stoxx 50 ® ("l'Indice"), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant CA Indicia Euro (Février 2017) sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble de CA Indicia Euro (Février 2017), et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Amundi décline toute responsabilité.

Contacts Presse

Amundi :

Sonia Kobiela – 01.76.33.79.56 - sonia.kobiela@amundi.com

Contact Presse Crédit Agricole S.A.

Charlotte de Chavagnac – 01 57 72 11 17 – charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr

www.amundi-finance-emissions.com

Emetteur : Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085.

Garant : Crédit Agricole S.A., Société Anonyme au capital de 8 427 872 445 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 - Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

Agent Placeur : Amundi Finance
